

N°010/24
DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de Yves ETIENNE, Vice-Président.

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE Vice-Président

Date de convocation :
28/03/2024

Administrateurs en
exercice : 17

Administrateurs
présents : 9

Administrateurs
votants : 15

Mme Huguette DUBROMEL, M. Tristan SAVINO,
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme Mireille PETIT, Jean-
Michel ROZIES, Mme Lorine BALIKCI, M. Youssef
SAUKRET, Mme Catherine DELALANDE,
Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Youssef SAUKRET M.
Olivier DE FRANCE à Mme Huguette DUBROMEL
Mme. Stéphanie BARDIN à Mme Catherine
DELALANDE M. Jérôme GRENIER à Mme Jeanne
DUCLOUX Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Lorine
BALIKCI Mme Paola VANEGAS à M. Yves ETIENNE

Absents excusés :

Mme Claire GOUSSET
M. Antoine RICHARD

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

4 avril 2024
N° 010/24**Rapporteur :**
Yves ETIENNE**OBJET : CCAS Budget principal - Compte de Gestion 2023**

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale dressé par le comptable public de la Commune, présente les résultats cumulés suivants :

<u>Résultat de l'exercice 2023</u>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Réalisé 2023	Réalisé 2023
RECETTES	30 364,39 €	1 707 126,76 €
DEPENSES	17 306,62 €	1 750 937,37 €
Résultat de l'exercice 2023	13 057,77 €	-43 810,61 €
<i>Résultat de clôture 2022</i>	95 614,60 €	205 536,38 €
Résultat de clôture 2023	108 672,37 €	161 725,77 €

En application du décret n° 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux, le compte de gestion 2022 remis a été certifié exact dans ses résultats par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2023 sont conformes à la comptabilité administrative et s'établissent comme suit, hors restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement :

Section d'investissement : Excédent de 108 672,37 €
Section de fonctionnement : Excédent de 161 725,77 €

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L123-4 à L123-8, R123-1 à R123-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 08 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'état de synthèse du compte de gestion 2023 ci-annexés ;

Considérant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire en section de fonctionnement et sur la comptabilité des valeurs inactives, sont conformes au compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'APPROUVER le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public dont les écritures sont conformes à celles de la comptabilité administrative du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Pour : 15

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Résultats budgétaires de l'exercice

20700 - C.C.A.S DE VERNON - BUDGET PRINC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	134 756,60	2 153 992,60	2 288 749,20
Titres de recette émis (b)	30 364,39	1 779 546,28	1 809 910,67
Réductions de titres (c)		72 419,52	72 419,52
Recettes nettes (d = b - c)	30 364,39	1 707 126,76	1 737 491,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	134 756,60	2 153 992,60	2 288 749,20
Mandats émis (f)	17 306,62	1 846 167,71	1 863 474,33
Annulations de mandats (g)		95 230,34	95 230,34
Depenses nettes (h = f - g)	17 306,62	1 750 937,37	1 768 243,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13 057,77		
(h - d) Déficit		43 810,61	30 752,84

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20700 - C.C.A.S DE VERNON - BUDGET PRINC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	95 614,60		13 057,77		108 672,37
Fonctionnement	205 536,38		-43 810,61		161 725,77
TOTAL I	301 150,98		-30 752,84		270 398,14
II - Budgets des services à caractère administratif					
20701-FRPA BIZY - CCAS VERNON					
Investissement	32 931,39		3 535,88		36 467,27
Fonctionnement	67 375,36		18 055,06		85 430,42
Sous-Total	100 306,75		21 590,94		121 897,69
20702-FRPA LES BLANCHERES- CCAS VERNON					
Investissement	34 847,17		7 400,61		42 247,78
Fonctionnement	18 485,79		41 341,75		59 827,54
Sous-Total	53 332,96		48 742,36		102 075,32
20703-FRPA BULLY - CCAS VERNON					
Investissement	-3 354,07		8 585,70		5 231,63

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20700 - C.C.A.S DE VERNON - BUDGET PRINC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	60 392,50	19 557,42	-85 763,04		-44 927,96
Sous-Total	57 038,43	19 557,42	-77 177,34		-39 696,33
TOTAL II	210 678,14	19 557,42	-6 844,04		184 276,68
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	511 829,12	19 557,42	-37 596,88		454 674,82